



ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC

50 boulevard Crémazie ouest, bureau 505, Montréal, Québec H2P 2T2 (514) 381-7904

RAPPORT ANNUEL

DU PRÉSIDENT,

DE LA TRÉSORIERE

ET DES COMITÉS

1989

APES #27
RA 1990



ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC
50, boulevard Crémazie ouest, bureau 505, Montréal, Québec H2P 2T2 (514) 381-7904

LE PRÉSIDENT

R A P P O R T D U P R É S I D E N T

Au cours de cette dernière année, le conseil d'administration de votre association a tenu six(6) réunions au cours desquelles divers sujets ont été abordés dont voici un compte-rendu.

1. COMMUNICATIONS:

Le comité de communication a finalisé notre stratégie de mise-en-marché qui verra à promouvoir l'image et le rôle du pharmacien en établissement de santé. Le thème sera: "Votre confiance est en santé". Plusieurs documents ont été élaborés et vous avez pu prendre connaissance de notre pochette ainsi que du macaron qui deviendront le symbole de notre campagne qui devrait débiter à l'automne.

Suite à la recommandation du comité, le conseil d'administration a instauré le prix MERCK-APES pour souligner la distinction d'un pharmacien dans un champ de spécialisation en établissement de santé.

2. COMITES:

Plusieurs de nos comités et S.P.O.C. ont complété leur dossier et leur rapport qui sont actuellement sous presse et devraient être disponibles prochainement.

- A) Guide sur l'alimentation parentérale;
- B) Guide pour l'implication du pharmacien dans le soulagement de la douleur;
- C) Normes de pratique sur le contenu d'un dossier-patient en oncologie;
- D) Normes d'entraînement sur la formation du personnel de soutien en oncologie;
- E) Matériel écrit pour les conseils aux patients en oncologie;
- F) Guide pour l'implication d'un pharmacien en pharmacocinétique;
- G) Guide de rédaction des notes d'évolution;
- H) Guide de l'évaluation et l'appréciation de la qualité;

Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier chaleureusement tous les membres des comités et des S.P.O.C. pour le temps et les efforts investis dans la réalisation de tous ces documents.

3. NEGOCIATIONS:

Le 17 février dernier, l'assemblée générale spéciale approuvait les recommandations du conseil d'administration d'accepter le prolongement de l'entente actuelle jusqu'au 31 décembre 1989. Cette prolongation d'entente nous accordait une augmentation de 4% des échelles salariales et des diverses primes (d'éloignement, de garde, de responsabilité).

Notre comité de négociations a procédé à une analyse en profondeur et vous fera les recommandations appropriées afin que nous puissions atteindre notre but de négocier pour tous les pharmaciens de tous les établissements de santé, sans exception.

Nous attendons, très prochainement, la publication d'un décret gouvernemental qui régira les conditions de travail des pharmaciens en centre d'accueil et en C.L.S.C..

4. RENCONTRES:

Nous avons poursuivi au cours de cette dernière année, nos rencontres statutaires avec divers organismes ou représentants:

- A) La ministre de la santé et des services sociaux pour discuter des modifications juridiques nous permettant de négocier pour tous les pharmaciens de tous les établissements de santé ainsi que des problèmes d'effectifs et de recrutement des pharmaciens en régions éloignées;
- B) L'Association des hôpitaux du Québec (A.H.Q.) et l'Association des centres d'accueil du Québec (A.C.A.Q.) pour discuter de sujets d'intérêt commun tels:
 - l'appréciation de la qualité
 - les effectifs en pharmaciens
 - les assistants-techniques en pharmacie
 - les normes de pratique
 - les consultants pharmaciens
 - les coûts de système;
- C) Les représentants de l'école et de la faculté de pharmacie pour discuter de la formation des étudiants en pharmacie et plus particulièrement au niveau de la formation requise en établissement de santé;
- D) Un comité ad-hoc formé de l'A.P.E.S., du M.S.S.S. et de l'Ordre des pharmaciens qui travaille actuellement à revoir et mettre à jour un document sur les services pharmaceutiques en centre d'accueil.

Comme vous pouvez le constater, nous avons oeuvré dans plusieurs dossiers concernant la pharmacie en établissement de santé tout en maintenant une présence soutenue et continuelle auprès des divers intervenants dans le domaine de la santé. Tout ceci a été le résultat du travail de tous les membres de nos comités et du conseil d'administration. Je tiens à les remercier chaleureusement d'avoir facilité mon séjour à la présidence de notre association. Un remerciement tout particulier à nos deux secrétaires Mesdames Suzanne Charette et Jocelyne Latour pour leur patience, compréhension et dévouement. Sans elles, nous ne pourrions assurer un fonctionnement efficace de notre secrétariat.

J'ai eu l'honneur et le privilège de présider à l'A.P.E.S. au cours des quatre(4) dernières années. Le travail d'un président serait impossible sans la collaboration des membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de notre personnel de secrétariat. Je profite de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont travaillé et collaboré à la progression de l'A.P.E.S. et à l'évolution de la pharmacie en établissement de santé au cours de ces dernières années.

Je me dois de témoigner un remerciement plus particulier au vice-président M. Reynald Tremblay, la vice-présidente Mme Denyse Demers, notre secrétaire, Mme Françoise Daoust et notre trésorière Mme Claire Pagé. L'unité manifestée au sein de l'exécutif et du conseil d'administration au cours de ces dernières années n'est certainement pas étrangère au progrès de la pharmacie et de notre association.

Un merci tout spécial à M. Guy Garon président de 1976 à 1979 qui m'a fait confiance en 1978 comme trésorier et à M. Roger Leblanc qui m'a guidé et appuyé lors de mes premières années à la présidence.

Le temps est donc venu de laisser ma place à d'autres qui sauront continuer dans la même voie. Il est bon de se rappeler qu'un des traits dominant de l'A.P.E.S. a toujours été sa cohérence et sa continuité dans ses objectifs.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter à notre prochain président de l'A.P.E.S. le meilleur succès possible dans ses fonctions et le même plaisir que j'ai eu à les accomplir.

A vous **TOUS PHARMACIENS**, je vous souhaite de continuer d'avoir une vision commune et un engagement collectif. La vision c'est ce qui donne un sens à nos actions, garanti la cohérence des contributions individuelles et assure la solidarité des troupes.

Le président,



François Schubert, pharmacien

L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC

RÉSULTATS
exercice clos le 31 décembre

	1 9 8 8	1 9 8 7
Revenus		
Cotisations des membres	244 936 \$	232 831 \$
Journées pharmaceutiques et éducation permanente	59 795	37 834
Contributions d'organismes extérieurs	34 400	44 325
Intérêts	6 869	6 285
Divers	<u>13 816</u>	<u> </u>
	<u>359 816</u>	<u>321 275</u>
Dépenses		
Secrétariat	45 068	45 606
Téléphone	3 998	3 287
Déplacements et représentation	52 999	56 682
Honoraires professionnels	56 135	79 707
Journées pharmaceutiques et éducation permanente	64 442	60 247
Bulletin d'information et imprimerie	24 734	27 770
Frais de poste	11 662	12 776
Négociations	4 599	5 869
Frais de banque, contributions et autres dépenses	14 132	19 869
Mobilier et équipement	3 614	19 643
Intérêts sur l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	<u>338</u>	<u>1 058</u>
	<u>281 721</u>	<u>332 514</u>
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) DE L'EXERCICE	<u>78 095 \$</u>	<u>(11 239) \$</u>

L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC

EXCÉDENT CUMULÉ
exercice clos le 31 décembre

	1 9 8 8	1 9 8 7
Solde au début	140 766 \$	140 117 \$
Excédent des revenus (dépenses) de l'exercice	78 095	(11 239)
Acquisitions de mobilier et équipement imputées aux opérations	<u>3 614</u>	<u>19 643</u>
	222 475	148 521
Perte sur réalisation de mobilier et équipement	7 885	
Amortissement	<u>6 772</u>	<u>7 755</u>
	<u>14 657</u>	<u>7 755</u>
Solde à la fin	<u><u>207 818 \$</u></u>	<u><u>140 766 \$</u></u>

L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC

B I L A N
au 31 décembre

	1 9 8 8	1 9 8 7
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	57 192 \$	11 471 \$
Certificats de dépôt	120 000	100 000
Intérêts courus à recevoir	3 566	2 384
Frais payés d'avance	<u>398</u>	<u>1 469</u>
	181 156	115 324
IMMOBILISATIONS (note 3)	<u>29 644</u>	<u>40 867</u>
	<u>210 800 \$</u>	<u>156 191 \$</u>
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	2 982 \$	10 577 \$
Tranche à moins d'un an de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	<u> </u>	<u>2 208</u>
	2 982	12 785
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION		2 640
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>207 818</u>	<u>140 766</u>
	<u>210 800 \$</u>	<u>156 191 \$</u>

POUR LE CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur



ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC

50 boulevard Crémazie, ouest, bureau 505, Montréal, Québec H2P2T2 (514) 381-7904

PREVISIONS BUDGETAIRES 1989

REVENUS:

COTISATION SYNDICALE: basée sur 800 membres
575 pharmaciens à temps plein (351,00\$) 201 000,00 \$
225 pharmaciens à temps partiel
(à 30% du temps plein 150,00\$) 34 000,00
40 membres résidents à 50,00\$ 2 000,00
20 membres associés à 150,00\$ 3 000,00
Total 240 000,00 \$

INTERETS BANCAIRES:
Certificats de dépôts 120 000\$ à 8% 9 600,00

CONGRES:
125 membres à 150,00\$/2 jours = 18 750,00 \$
70 membres à 90,00\$/jour = 6 300,00
Total 25 050,00

J.E.P.:
4 journées à 6,500,00\$ = 26 000,00 \$
inscriptions à 70,00 \$/membre
inscriptions à 35,00 \$/résident
inscriptions à 90,00 \$/non-membre
100 inscr. de membre X 70,00\$ = 7 000,00
20 inscr. de résidents X 35,00\$ = 700,00
10 inscr. de non-mem. X 90,00\$ = 900,00
Total 34 600,00

SEMINAIRE ADMINISTRATIF:
30 inscr. X 200,00\$ 6 000,00

DIVERS:
Commanditaires
. congrès: 40 kiosques X 500,00\$ = 20 000,00\$
. J.E.P. 14 000,00
. Séminaire administratif 6 000,00
. Offres d'emploi (38 annonces) 10 000,00
Total 50 000,00

GRAND TOTAL 365 250,00 \$

DEBOURSES:

EXECUTIF:

..Président
 2 vices-présidents
 1 secrétaire
 1 trésorier
 1 président sortant

21 000,00 \$

Frais de réunion et transport

5 750,00

Autres frais de représentation

3 250,00

Total

30 000,00 \$

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

5 réunions X 12 pers. X frais repr. 6 000,00 \$

Frais de transport

6 000,00

Repas

1 250,00

Frais de logement

1 500,00

Organisation "Lac à l'Epaule"

3 000,00

Tournée nationale

2 000,00

Réunions régionales: 10 X 125\$

1 250,00

Total

21 000,00

CONGRES ET COMITE DU CONGRES:

30 000,00

J.E.P. ET COMITE:

25 000,00

SEMINAIRE ADMINISTRATIF:

6 000,00

PROGRAMME DE RELATIONS PUBLIQUES:

30 000,00

PHARMACTUEL ET COMITE DES COMMUNICATIONS:

Imprimerie 6 no. X 2 500\$

15 000,00 \$

Comité

1 500,00

Graphisme

4 500,00

Total

21 000,00

COMITES:

(5 comités X 4 ou 5 membres X 4 réunions)

10 000,00

COMITE DE NEGOCIATION:

6 000,00

S.P.O.C.:

10 000,00

SALAIRES ET CONTRIBUTIONS:

44 000,00

LOYER ET DEPENSES LOCATIVES:

12 100,00

ASSURANCES, TAXES, ENTRETIEN MENAGER, ELECTRICITE

3 750,00

LOCATION D'EQUIPEMENT:

(eau 250\$, compteur, balance postale 1 000\$)

1 250,00

EQUIPEMENT:

(poste de travail informatisé,
réseau, table:8,000\$, etc.)

10 000,00

PROGRAMMATION ET ENTRETIEN D'EQUIPEMENT:		2 000,00
TELEPHONE:		4 000,00
TIMBRE ET FRAIS POSTAUX: (1 000\$/mois)_		12 000,00
PAPETERIE ET PHOTOCOPIES:		10 000,00
FRAIS DE BUREAU:		2 000,00
PUBLICITE: (prix, commandite, etc.)		2 000,00
FRAIS BANCAIRES:		300,00
HONORAIRES PROFESSIONNELS:		
Arbitre syndical	500,00 \$	
Avocat et négociateur	60 000,00	
Actuaire	10 000,00	
Vérificateur	<u>1 500,00</u>	
Total		72 000,00
DIVERS: (cadeaux, livres, fleurs)		2 000,00
REMBOURSEMENT DE COTISATION:		1 000,00
PRODUCTION DE DOCUMENTS:		5 000,00
	<u>GRAND TOTAL</u>	<u>372 400,00 \$</u>
	REVENUS	365 250,00 \$
	DEBOURSES	372 400,00
	<u>DEFICIT D'OPERATION</u>	<u>7 150,00 \$</u>



ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC

50 boulevard Crémazie, ouest, bureau 505, Montréal, Québec H2P 2T2 (514) 381-7904

RAPPORT ANNUEL 1988-89

COMITÉ DE COORDINATION DES S.P.O.C. de l'A.P.E.S.

Mandats: -Réévaluer les mandats et les modalités de fonctionnement des SPOC.
-Coordonner les activités des S.P.O.C.

Membres: Le comité est formé d'un délégué de chacun des SPOC (principalement son président) et d'un délégué du Conseil d'Administration de l'APES.

Activités réalisées en 1988-89

- Le comité s'est réuni à plusieurs reprises au cours de la dernière année. Conformément aux mandats, les membres ont principalement concentré leur énergie à préparer le "Guide de fonctionnement des SPOC". Le document a été soumis aux membres des différents SPOC pour consultation. En fonction des commentaires reçus, une version finale a été déposée au C.A. pour étude et approbation.
Le guide, entériné par les membres du C.A. de l'APES, a été envoyé à tous les membres de l'A.P.E.S. en décembre 1988, par le biais d'un "Dossier".
- Le comité a également participé à la coordination des diverses activités des SPOC. Les documents élaborés par des SPOC sont maintenant disponibles (ou le seront bientôt).
- Le comité SPOC "Gériatrie" a été formé et approuvé au cours de l'exercice 88-89. D'autres demandes de formation de SPOC sont actuellement à l'étude.

Activités à venir : à déterminer par le C.A. et le comité de coordination.

Jean Trudelle,
Responsable du comité



RAPPORT ANNUEL DES COMITES ET S.P.O.C.
de l'A.P.E.S.

RAPPORT ANNUEL 1988-89
S.P.O.C. d'Alimentation Parentérale

MEMBRES: BOUCHER, Jocelyne, secrétaire
LEMIEUX, Pierre, président
LUSSIER-LABELLE, Francine
NGUYEN, Huu Ban
PINEAULT, Marjolain
SAUVAGEAU, Louise
TRUELLE, Jean

MANDAT: Le S.P.O.C. d'Alimentation Parentérale a pris le mandat du sous comité du S.P.O.C. d'Alimentation Parentérale, inclus dans le S.P.O.C. Général de Thérapie Parentérale.

Le mandat adopté par le conseil d'administration en avril 1988 était de préparer et publier le Guide d'Alimentation Parentérale.

REUNIONS: Le S.P.O.C. a tenu six (6) réunions au cours de l'année, soit:

2 juin 1988
4 novembre 1988
15 novembre 1988
27 novembre 1988
6 décembre 1988
7 février 1989

ACTIVITES REALISEES SELON MANDAT:

Toutes les rencontres sont axées sur la préparation du Guide d'Alimentation Parentérale.

AUTRES ACTIVITES REALISEES:

Il n'y en a pas

OBJECTIFS COMPLETES:

L'objectif de publier le Guide d'Alimentation Parentérale est accompli.

OBJECTIFS A COMPLETER:

Il n'y en a pas.

COMMENTAIRES: Peu de commentaires, le S.P.O.C. veut ajouter au Guide d'Alimentation Parentérale des chapitres sur l'A.P. spécialisée en pédiatrie, pour les insuffisants rénaux, pour les insuffisants hépatiques, etc...

Les membres du S.P.O.C. souhaitent intéresser de nouveaux membres.

RECOMMANDATIONS:

Ce S.P.O.C. souhaite que ses membres soient rémunérés pour les heures accordées aux activités du S.P.O.C. et rembourser pour les dépenses impliquées.

4 avril 1989

Jocelyne Boucher

Jocelyne Boucher, secrétaire

RAPPORT ANNUEL 1988-89

S.P.O.C. EN GÉRIATRIE

MEMBRES: Trente-neuf membres dont cinq en attente de confirmation de statut se sont joints au S.P.O.C.

MANDAT: Tel qu'adopté par le conseil d'administration en avril 88.

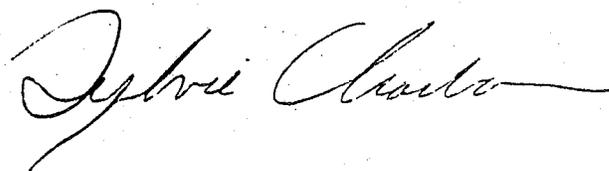
RÉUNIONS: - Deux réunions pour l'organisation de ce nouveau S.P.O.C. soit:
30 novembre 1988 - Québec
14 décembre 1988 - Montréal
- Une première assemblée générale au eu lieu le 16 février 1989 à Montréal.

OBJECTIFS À COMPLÉTER:

- Objectifs à court terme (1-2 ans)
 - Inventaire des ressources disponibles via la formation d'une banque de documents (protocole, études, projets réalisés, etc....) au C.H. Côte-des-Neiges.
 - Étudier les problèmes reliés à l'utilisation des psychotropes chez la personne âgée et diffuser l'information qui s'y rattache.
 - Élaboration d'outils de monitoring en prévision de la rédaction d'un guide pour le pharmacien oeuvrant en gériatrie.
 - Élaboration d'une procédure pour l'implantation d'un programme de détection des effets indésirables adapté dans un centre d'accueil ou un centre de soins prolongés.

- Objectifs à long terme (2-3 ans)
 - Élaboration d'un formulaire adapté à la gériatrie.

- COMMENTAIRES:
- Madame Marie-Andrée Plante a accepté un mandat de 2 ans comme secrétaire du S.P.O.C. le 14 décembre 1988.
 - Madame Sylvie Charbonneau a accepté un mandat d'une année comme présidente du S.P.O.C. le 30 novembre 1988.
 - Lors de l'assemblée générale du 16 février, les membres ont formé 3 groupes de travail avec sous-groupes afin de mieux atteindre les objectifs décrits précédemment.



1989-03-17

Sylvie Charbonneau, pharmacienne
Présidente
S.P.O.C. en gériatrie

RAPPORT ANNUEL 1988-89

SPOC ONCOLOGIE

MEMBRES: Thérèse Boucher, responsable
Danielle Fagnan, secrétaire

Marie Iskandar
Marie Robitaille
Danielle Ferron
Denis Bois
Marie Turgeon
Francine Tétreault
Rose-Marie Hatman
Reine Loeffler
Diane Larocque
Alain Beauparlant
Johanne Corbeil
Colombe Blais
André Ladouceur

MANDAT du SPOC ONCOLOGIE

- Recueillir et diffuser de l'information traitant d'oncologie;
- Collaborer au bulletin d'information de l'APES (Pharmactuel);
- Développer et diffuser des normes de pratiques.

REUNIONS

- Le SPOC ONCOLOGIE s'est réuni à quatre (4) reprises durant l'année, soit les:
 - 4 mai 1988
 - 17 août 1988
 - 9 novembre 1988
 - 8 février 1989.

ACTIVITES REALISEES SELON LE MANDAT

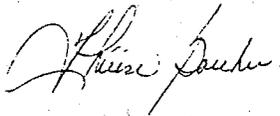
- Le SPOC ONCOLOGIE a parrainé une conférence donné dans le cadre du congrès de l'APES en avril 1988; soit une présentation sur le traitement du lymphome hodgkinien et la toxicité associé à ce traitement, par Danielle Fagnan.
- Le SPOC a formé une rubrique "Questions cliniques" dans le Pharmactuel.
- Le SPOC a élaboré des tableaux de stabilités des agents antinéoplasiques après reconstitution.
- Le SPOC a publié dans le Pharmactuel des normes relatives au dossier-patient ainsi qu'un dossier-patient "type".

A COMPLETER

- Terminer et rendre disponible un guide de manipulation des agents antinéoplasiques et formation du personnel technique;
- Rendre disponible les conseils aux patients ainsi que les tableaux de stabilités aux membres de l'APES.

COMMENTAIRES/RECOMMANDATIONS

-On demande à l'APES d'accélérer (si possible) le processus de financement, évaluation et publication des ouvrages terminés, car la lenteur du processus actuel tend à diminuer la motivation des membres.



Thérèse Boucher, pharmacienne
Responsable - SPOC ONCOLOGIE

89-03-16

RAPPORT ANNUEL 1988-89
S.P.O.C. DE PHARMACOCINETIQUE

Membres:

François Paradis, président	Suzanne Gilbert, secrétaire
Nayfé Abdul-Hadi	Gilianne Beaudet
Daniel Bonner	Sylvie Carle
Lucie Desautels	Marc Desmarais
Claude Gravel	Benoît Labelle
Robert Larouche	Johanne Morin
Marc Parent	Yves Rousseau
Claude Senay	Joëlle St-Pierre
Reynald Tremblay	Micheline Vigneault

Mandat:

Recueillir et diffuser de l'information sur la pharmacocinétique et ses applications en établissement de santé.
Développer et diffuser des normes de pratique en pharmacocinétique.

Réunions:

Le S.P.O.C. de pharmacocinétique a tenu deux réunions au cours de l'année:
9 septembre 1988
21 mars 1989

Activités réalisées:

Guide de pratique en pharmacocinétique

Une bonne partie de l'année a été consacrée à la revision finale des documents de même qu'aux démarches devant mener à la publication d'un guide de pratique en pharmacocinétique. Seuls quelques détails techniques en retardent encore la publication, qui devrait cependant se faire sous peu.

Elaboration de structures pour le S.P.O.C. de pharmacocinétique

Les membres ont procédé à une réévaluation des structures et du mode de fonctionnement du S.P.O.C.. Par l'entremise du comité de coordination des S.P.O.C., cette réflexion a résulté en l'élaboration de normes régissant le fonctionnement de tous les S.P.O.C. mis sur pieds par l'A.P.E.S..

Recrutement

Après plus de deux années d'opération, considérant l'évolution de la pratique de la pharmacocinétique clinique dans les établissements de santé, nous avons procédé à une campagne de recrutement qui nous a permis d'accueillir de nouveaux membres.

Commentaires:

La restructuration du S.P.O.C. de pharmacocinétique étant complétée et le guide de pratique sur le point d'être publié, nos activités vont maintenant s'orienter davantage vers la diffusion d'information sur la pharmacocinétique par l'entremise d'articles dans le Pharmactuel. D'autres chapitres pourraient éventuellement s'ajouter à notre guide de pratique. Tout cela dans le but de poursuivre notre objectif principal, qui est de favoriser le développement de la pharmacocinétique clinique en établissement de santé.

François Paradis, pharmacien
Président du S.P.O.C. de pharmacocinétique

**SPOC DE PSYCHIATRIE
RAPPORT ANNUEL 1988-1989**

1- MEMBRES

Présentement le SPOC de psychiatrie est composé de 13 membres actifs dont vous trouverez la liste en annexe. A sa réunion de fondation en février 1987 dix-sept personnes avaient démontré un intérêt, quatre personnes n'ont jamais assisté aux réunions et furent radiés de la liste en septembre 1988, deux autres membre ont abandonné pour des motifs de surplus de travail.

Deux nouveaux membres ont joint les rangs du SPOC au début des activités pour 1988-1989. Deux pharmaciens ont exprimé le souhait de joindre nos rangs dans un proche avenir.

Le recrutement s'avère particulièrement difficile dans les centres hospitalier universitaires francophones de la région montréalaise. Nous espérons pouvoir combler cette absence dans la prochaine année.

2- REUNIONS

Les des membres du SPOC ont été convoqué à quatre reprises au cours de l'année. Voici les dates et les endroits de ces réunions:

- 22 septembre 1988 Montréal, bureau de l'A.P.E.S.
- 24 novembre 1988 Québec, C.H. Robert-Giffard
- 16 février 1989 Laval, Cité de la Santé
- 23 mars 1989 Montréal, bureau de l'A.P.E.S.

A ces réunions régulières s'ajoutent des réunions des sous-comités de travail, des échanges téléphoniques et postaux fréquents.

3-OBJECTIFS

Les membres du spoc de psychiatrie s'étaient fixés trois objectifs pour l'exercice 1988-1989

- 3.1- Deux publications sur des sujets de pharmacothérapie en psychiatrie;
- 3.2- Ebauches de normes de pratique de la phamacie en milieu psychiatrique;
- 3.3- Réflexion sur le concept de polypharmacie en psychiatrie.

3.1-Publication

Deux sujets ont été retenus: un article de fond sur les neuroleptiques retard et leur utilisation, et un autre fera le point sur les dosages sanguins des psychotropes et l'application pratique de ces concepts.

Ces articles devraient être remis au comité des communication pour publication dès l'automne 1989.

3.2- Normes de pratique

Un premier document concernant des normes de pratique de la pharmacie en milieu psychiatrique est en phase finale de rédaction et sera déposé pour approbation au conseil d'administration de l'A.P.E.S. en mai 1989.

Ce document définit la philosophie de pratique de la pharmacie en milieu psychiatrique en accord avec la nouvelle politique de santé mentale du ministère de la santé et des services sociaux.

Les concepts de pratique en milieu psychiatrique sont définis et certains champs d'activités pharmaceutiques sont proposés.

3.3- Réflexion sur la polypharmacie en psychiatrie

Un sous-groupe de travail est actuellement à préparer un document sur la polypharmacie en milieu psychiatrique. Cette pratique qui est souvent perçue très négativement, demeure un sujet controversé.

Le groupe essaie de rédiger une position pouvant faire consensus au sein des membres du SPOC et des autres intervenants dans le champ de la santé mentale. Cette position devrait refléter la réalité actuelle de la pharmacothérapie en psychiatrie et devra pouvoir s'ajuster aux changements futurs de la pratique et à l'avancement des connaissances scientifiques en psychiatrie.

Un document devrait être disponible à l'automne 1989

4- RÉALISATIONS

4.1 Congrès de l'A.P.E.S. 1988

Le SPOC de psychiatrie a participé au volet scientifique du congrès par l'entremise de la présentation de Mme Lucie Raymond intitulée:
" le traitement des effets extrapyramidaux induits par les neuroleptiques".

Le SPOC de psychiatrie a également présenté à cette occasion un "poster" décrivant ses objectifs fondamentaux, sa liste de membres, ses réalisations et les objectifs pour l'année 1988-1989.

4.2 Publications

Les membres du SPOC de psychiatrie ont soumis pour publication deux documents au comité des communications de l'A.P.E.S.. Les deux documents ont été approuvés par le comité des communications.

4.2.1. Le traitement des effets extrapyramidaux induits par les neuroleptiques.

Il s'agit d'un article publié en deux parties dans la revue pharmactuel au mois de janvier et mars 1989.

4.2.2. Considérations pratiques d'un programme d'information sur les médicaments pour la clientèle psychiatrique

Ce document décrit différents aspects menant à la mise en place d'un programme d'information sur les médicaments en psychiatrie. Il permet de plus d'établir des feuillets d'information qui peuvent facilement être adaptés aux besoins d'un établissement, d'une unité de soins ou tout simplement d'un client particulier.

4.3 Fournitures des médicaments aux malades sur pied (psychiatrie)

La position du SPOC de psychiatrie sur la fourniture des médicaments aux malades sur pied et sur les services pharmaceutiques à rendre à cette clientèle a été rédigé. Cette prise de position a été remise au représentant du C.A. de l'A.P.E.S. responsable de ce dossier. Un projet pilote de désinstitutionnalisation vers le milieu communautaire est en cours.

5- CONCLUSION

Les membres oeuvrent au développement et à la reconnaissance de la pratique de la pharmacie en milieu psychiatrique et par le fait même à la promotion de la pratique de la pharmacie en établissement de santé.

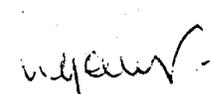
Les objectifs du SPOC de psychiatrie pour l'exercice automne 1989-1990 ne sont pas déterminés pour l'instant. Le début du prochain exercice permettra de compléter les travaux en cours et de démarrer de nouveaux projets.

L'organisation d'une journée d'éducation continue et d'information sur la pratique en milieu psychiatrique est un objectif à moyen terme pour les membres, qui pourrait se concrétiser rapidement.

Le SPOC de psychiatrie demeure très actif malgré le plafonnement du nombre de membres et les difficultés à recruter des membres dans la région Montréalaise. Je tiens, comme président du SPOC, à féliciter l'implication des membres et souligner la quantité et la qualité du travail réalisé à ce jour. Mon expérience à titre de président du SPOC de psychiatrie s'est avéré enrichissante et agréable grâce à la coopération de tous les membres.

Le SPOC de psychiatrie remercie le Conseil d'administration et tous les membres de l'A.P.E.S. pour le support technique et l'appui nous permettant de développer un peu plus nos connaissances en psychiatrie et le développement de la pratique de la pharmacie en milieu psychiatrique.

Le Président du SPOC de psychiatrie


Germain Legault pharmacien
890317

RAPPORT ANNUEL 1988-89

COMITÉ AD HOC SUR LES ÉTUDES CLINIQUES (COMITÉ SMEC)

Membres: Michèle Bally, responsable
Pierre Madore
Hélène Viel
Carole Parent (04/88 - 10/88)
Joëlle St-Pierre (10/88 - 04/89)

Mandat: - Évaluer les activités des pharmaciens reliées aux études cliniques

- Élaborer un guide de références sur le rôle du pharmacien

Réunions: 31 mai 1988
24 août 1988
10 octobre 1988
21 février 1989

ACTIVITÉS RÉALISÉES:

Un sondage a été élaboré puis distribué aux membres à l'automne 1988. Le taux de réponses analysables quoique modeste (41 sondages retournés dont 25 questionnaires analysables) permet de brosser une image éloquente des services pharmaceutiques pour les médicaments en étude clinique (SMEC) actuels au Québec. L'analyse du sondage sera complétée pour avril 1989.

Un guide de référence sur le rôle du pharmacien et l'organisation de SMEC dans les centres hospitaliers a été rédigé et est en cours de préparation pour impression puis distribution: Ce document comprend sept (7) chapitres et discute de:

- Revue des étapes de développement d'un médicament
- Conduite de la recherche clinique sur les médicaments en centre hospitalier
- Justification et organisation d'un SMEC
- Description chronologique des fonctions, activités et tâches spécifiques d'un SMEC

- Activités de recherche du SMEC
- Administration du SMEC (honoraires pharmaceutiques)
- Problèmes et solutions dans l'élaboration d'un SMEC

L'emphase a été mise sur l'aspect pratique. Ainsi les pharmaciens pourront notamment retrouver un exemple type de tous les outils de travail et "feuilles" ou "formules" pertinentes à un SMEC. Le lecteur disposera également d'une grille de calcul pour les honoraires ainsi que des applications concrètes.

Les objectifs visés par la publication de ce document sont les suivants:

- Offrir support et information aux pharmaciens impliqués dans un SMEC
- Promouvoir le développement des SMEC au Québec
- Standardiser l'identification et le calcul des honoraires pharmaceutiques pour affermir la position des pharmaciens face aux organismes et compagnies pharmaceutiques qui subventionnent les études cliniques

OBJECTIFS COMPLÉTÉS:

Le mandat du comité pour l'année 1988-89 a été rencontré en ce qui a trait à la collecte des données et l'évaluation des activités relatives aux SMEC.

OBJECTIFS À COMPLÉTER PAR RAPPORT AU MANDAT 1988-89 ET RECOMMANDATIONS:

En ce qui a trait au sondage, le comité estime que les résultats méritent d'être évalués pour leur aspect stratégique face aux organismes de subvention et à l'industrie pharmaceutique avant de les publiciser via la Revue Pharmactuel.

En ce qui a trait au document SMEC, les modalités d'impression et de distribution aux membres de l'APES doivent être évaluées par notre administration puisqu'il s'agit d'un document volumineux. Des stratégies de diffusion de ce document à l'industrie pharmaceutique doivent être envisagées.

MANDAT SUGGÉRÉ POUR L'ANNÉE 1989-90 ET RECOMMANDATIONS:

- Élaborer des normes de pratique pour les SMEC au Québec
- Établir un réseau de communication et de consultation des départements de pharmacie collaborant à une même étude multicentrique
- Sensibiliser l'industrie pharmaceutique et les universités au développement des SMEC en centre hospitalier

Nous recommandons que la composition du comité soit élargi à six membres et constitué en deux sous-comités. L'un s'occuperait des deux premiers objectifs énoncés ci-haut. Ce sous-comité devrait comprendre un des membres du Comité des communications de l'APES. L'autre sous-comité s'occuperait des "relations publiques" et des aspects stratégiques face à l'industrie et devrait comprendre des membres ayant des "contacts" et l'expérience nécessaire.

Michèle Bally

Michèle Bally, pharmacienne
Responsable du Comité ad hoc sur les études cliniques
Le 20 mars 1989

RAPPORT ANNUEL 1988-1989

COMITE D'APPRECIATION DE LA QUALITE

Membres: France Boulet
Louis Chartier
Chantal Guévremont
Marie Pineau, responsable

Mandat: - Coordonner le développement de critères d'évaluation
et d'appréciation de la qualité pour le département
de pharmacie

- Publier un guide de références pour la pharmacie

Réunions: 10 janvier 1989
15 février 1989
10 avril 1989

Activités réalisées

- . Evaluation des commentaires recueillis lors de l'étude-pilote des trois premiers kits grâce à la collaboration des établissements-pilotes.
Plusieurs délais ont été rencontrés lors de cette phase.
- . Modifications, révision finale et adoption par le comité des trois premiers kits.
- . Présentation des trois premiers kits au conseil d'administration pour fin d'approbation et mode d'évaluation de distribution finale

Kit # 1 feuille d'ordonnance
2 concordance ordonnance/dossier patient
3 dossier patient

Activités à compléter

Kits en cours de préparation

Kit #4: Etiquette . patient hospitalisé
. patient en clinique externe

Kit #5: Surveillance des dates de péremption

Kit #6: Réserves d'étage

Kit #7: Narcotiques

COMMENTAIRES:

L'évaluation des kits par les établissements-pilotes nous a permis d'évaluer la pertinence du procédé et d'apporter les correctifs nécessaires suite à cette phase d'essai. Les commentaires reçus par les établissements-pilotes (9) furent pris en considération lors de la révision finale.

Nous devons mentionner que le processus fut grandement apprécié des participants et que le concept fut jugé très favorablement.

Nous tenons à remercier officiellement les participants des établissements-pilotes car sans leur participation cet effort aurait été vain, nous sommes conscients que le mécanisme implique des délais dans l'adoption finale des kits mais il nous apparaît important de continuer dans cette voie.

En terminant, nous aimerions solliciter la participation d'établissements-pilotes pour l'évaluation prochaine des quatre prochains kits.

Marie Pineau

Marie Pineau
Responsable
Mars 1989.

RAPPORT ANNUEL 1988-1989

Comité des communications

MEMBRES: Pascale Dubé
Lucie Gaudreault
Josée Grégoire
Manon Lambert
Martine Provencher

MANDAT:

- Publication du PHARMACTUEL
- Plan de marketing de l'image du pharmacien en établissement de santé

RÉUNIONS: 6 réunions 26 mai 1988
 15 août 1988
 19 septembre 1988
 14 novembre 1988
 8 février 1989
 21 mars 1989

ACTIVITÉS RÉALISÉES SELON MANDAT:

- Publication du PHARMACTUEL
- Plan de marketing de l'image du pharmacien
- Élaboration de normes pour la publication des documents des S.P.O.C.
- Élaboration de critères pour le prix Merck Frosst
- Sélection des récipiendaires pour les prix:
 Excellence A.P.E.S. 1989: Mme Dolores Lepage-Savary
 Merck Frosst 1989: M. Marjolain Pineault

ACTIVITÉS EN COURS:

- Publication des documents des S.P.O.C.
- Mise en application du plan de Marketing

Lucie Gaudreault
Présidente du Comité des Communications

RAPPORT ANNUEL 1988-89
COMITE DES CENTRES D'ACCUEIL

MEMBRES

Françoise Daoust, responsable
Lise Grenier
Odile Marentette
Johanne Sylvain

MANDAT

- Déterminer les besoins des services pharmaceutiques en centres d'accueil
- Assurer une liaison entre les centres d'accueil et le Conseil d'administration
- Assurer le regroupement des membres en centres d'accueil et étudier toutes questions d'intérêt général concernant les centres d'accueil

REUNIONS

Le comité s'est réuni 5 fois du mois d'avril 1988 au mois de mars 1989. La prochaine réunion est prévue pour le mois d'avril. Depuis janvier 1989, monsieur Pierre Ducharme de l'Ordre des pharmaciens a collaboré avec le comité, afin de compléter la rédaction du document sur les services pharmaceutiques en centre d'accueil, en conformité avec les attentes du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre

Dates des réunions:

6 juillet 1988, 19 octobre 1988, 4 janvier 1989,
11 février 1989, 4 mars 1989

ACTIVITES REALISEES SELON MANDAT

- Compléter le dossier concernant les conditions de travail pour des pharmaciens oeuvrant en centres d'accueil et en C.L.S.C.
- Mettre à jour le document de l'A.P.E.S. sur les services pharmaceutiques dans les centres d'accueil d'hébergement
- Assurer un support et diffuser de l'information aux pharmaciens des centres d'accueil
- Transmettre des rapports écrits ou verbaux sur les activités du comité au Conseil d'administration

AUTRES ACTIVITES REALISEES

- Inventorier les législations, guides de pratique, circulaires ministérielles et autres documents qui s'appliquent à la pratique de la pharmacie en centres d'accueil
- Participer à une rencontre conjointe avec certains responsables du dossier des soins prolongés au MSSS, l'ACAO, l'ACHAP, l'Ordre des pharmaciens et l'APES

OBJECTIFS COMPLETES

Compte tenu des activités réalisées, le comité estime qu'il a dans son ensemble, complété le mandat qui lui avait été confié par le conseil d'administration.

Le document sur les services pharmaceutiques dans les centres d'accueil, déjà très avancé dans sa rédaction, sera finalisé au début du prochain mandat.

Les pharmaciens des centres d'accueil se sont, à maintes occasions, adressés au secrétariat pour des informations et ont été référés à un des membres du comité ou du conseil pour répondre à leurs interrogations.

OBJECTIFS A COMPLETER

- Finaliser le document sur les services pharmaceutiques dans les centres d'accueil
- Sensibiliser les pharmaciens oeuvrant dans les centres d'accueil à devenir membres de l'A.P.E.S.

COMMENTAIRE

Le document, présentement en rédaction, sur les services pharmaceutiques en centre d'accueil pourrait éventuellement servir de Guide de pratique pour les pharmaciens des centres d'accueil.

RECOMMANDATIONS

- Que le mandat du comité des centres d'accueil se poursuive pour une prochaine année afin que l'A.P.E.S. puisse répondre aux besoins particuliers des pharmaciens qui sont impliqués dans la pratique de la pharmacie dans les centres d'accueil
- Que le document sur les services pharmaceutiques soit diffusé aux membres qui oeuvrent en centres d'accueil
- Que le comité définisse une norme sur les heures/pharmacien et heures/assistant-technique dans les centres d'accueil d'hébergement
- Que le comité étudie la possibilité d'une formule pour assurer le remplacement des pharmaciens dans les centres d'accueil
- Que l'A.P.E.S. informe tous les pharmaciens des centres d'accueil des activités réalisées par l'association en regard des centres d'accueil et les invitent à en devenir membre

Françoise Daoust,
Responsable du comité des centres d'accueil

20 mars 1989



ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC
50 boulevard Crémazie, ouest, bureau 505, Montréal, Québec H2P 2T2 (514) 381-7904

RAPPORT ANNUEL 1988-89

COMITÉ D'ÉDUCATION PERMANENTE et DU CONGRÈS

- Mandats:
- Déterminer les besoins, planifier, organiser et coordonner les programmes d'éducation et de perfectionnement.
 - Organiser et assurer la tenue du congrès annuel (1989).

Membres: Jean Trudelle, responsable
Sylvie Fournier
Lucie Gosselin
Odette Grégoire
Patricia Lefebvre
Denise Demers, prés. du congrès.

Résumé: Le comité a tenu 3 réunions pour l'organisation des Journées d'Éducation Permanente (J.E.P.) 1988-89, ainsi que pour la planification des J.E.P. 1989-90 et l'organisation des programmes d'automne 1989.

Les 3 membres de la région de Québec, ainsi que Marc Desmarais, se sont réunis à plusieurs reprises dans le but d'organiser le congrès 1989 au Château Frontenac.

Cette année, la participation fut excellente aux journées de formation continue, variant de 165 à 185 participants/journée.

Activités: page suivante.

Activités réalisées en 1988-89

SUJET	LIEU	DATE
R.U.M.	Montréal (Longueuil)	23 septembre 1988
Controverses en pharmacothérapie	Québec (C.H. St-François d'Assise)	24 novembre 1988
Traitement des douleurs cancéreuses	Québec (Sainte-Foy)	25 novembre 1988
Gériatrie active	Montréal (Longueuil)	17 février 1989
CONGRÈS 1989 : Spécialités en pharmacie d'hôpital	Québec (Château Frontenac)	20 + 21 avril 1989
Séminaire ADMINISTRATIF de l'A.P.E.S. (Lilly)	Tenu à l'Estérel,	les 26-27-28 octobre 1988

Activités à venir: 1989-90

SUJET	LIEU	DATE
Pharmacothérapie et "développements cliniques"	Québec	29 septembre 1989
Séminaire Administratif de l'APES	À Déterminer	26-27 octobre 1989
Oncologie-Immuno. et Radio-opacifiants	Montréal	1 décembre 1989
Diabète et Dermato.	Québec	16 février 1990
CONGRÈS 1990	Montréal	19-20 avril 1990
À Déterminer: -Controverses en Pharmacothérapie -Soirées de formation continue.		

Jean Trudelle,
Responsable du comité.

COMITE DE NEGOCIATION ET COMITE AD HOC DE STRATEGIE

RAPPORT ANNUEL 1988-89

MANDATS:

Négociation: Le comité a pour fonction de négocier une entente avec le Ministère de la Santé et Services Sociaux (MSSS) déterminant les conditions de travail de tous les pharmaciens oeuvrant en établissement de santé au Québec.

Ah hoc de stratégie:

Le comité a pour mandat de soutenir le comité de négociation pour ses besoins d'information ou pour planifier et organiser des actions concrètes dans le cadre des négociations.

MEMBRES:

Négociation: Marc Desmarais, président
Reynald Tremblay
Donald Laberge
François Schubert, ex-officio

Stratégie: Benoit Labelle, président
Marc Parent
Louise Lafond
Cécile Lecours

Le comité de négociation s'est réuni conjointement avec le comité de stratégie à deux reprises (26-05-88 et le 01-09-88) et seul à une occasion (20-12-89).

Nous avons jeté les bases pour un projet d'entente devant être déposé au courant de l'automne 1989.

Suite à une proposition du MSSS de prolonger l'entente actuelle nous avons été convoqués à une séance de négociation le 20-12-88. A cette occasion, la partie patronale a déposé une offre qui extentionnerait l'entente échue le 31-12-88 jusqu'au 31-12-89. Cette offre comportait une indexation des

échelles de salaires de l'ordre de 4% ainsi qu'un ajustement de la prime de disponibilité.

Nous étions d'accord avec cette proposition en autant que le MSSS acceptait d'extentionner la lettre d'entente # 1 protégeant ainsi les primes de chef de département pour les établissements de cinq pharmaciens et plus jusqu'à la signature d'une prochaine entente. De plus, nous souhaitions débiter les rencontres de négociations pour la nouvelle entente dans les meilleurs délais.

C'est ainsi que lors de l'assemblée générale spéciale du 17 février 1989, nous avons recommandé aux membres de l'A.P.E.S. d'accepter cette proposition.

Au moment d'écrire ces lignes, l'entente n'est pas encore signée mais devrait l'être prochainement.

Aussi, M. François Schubert, Mme Claire Pagé et moi-même avons rencontré Mme la Ministre Lavoix-Roux le 15 mars dernier. Lors de cette rencontre nous avons manifesté notre impatience en ce qui regarde le dossier des centres d'accueil et notre incrédulité quant au bon fonctionnement de cette façon de négocier les conditions de travail des pharmaciens des centres d'accueil. Nous avons réitéré notre conviction que les négociations devraient permettre à notre association de négocier pour tous les pharmaciens de tous les établissements et nous avons suggéré des avenues possibles pour y arriver.

Aussi, nous avons insisté auprès de la Ministre pour que le MSSS se dote d'une politique cohérente et efficace pour régler la question de la pharmacie d'établissement en région éloignée. Le comité de négociation a reçu de nombreuses lettres des collègues oeuvrant en périphérie et leur situation devient critique. Certaines des suggestions faites ont été reçu favorablement. Nous devrions rencontrer le MSSS à ce sujet prochainement.

ANNEE 1989-90:

Dépôt d'un nouveau projet d'entente touchant l'ensemble des conditions de travail des pharmaciens d'établissements.

A.P.E.S.

Comité des Relations Professionnelles

RAPPORT ANNUEL 1988-89

Mandat

Etudier toute question concernant l'application de l'entente ayant trait aux conditions de travail des pharmaciens d'établissements de santé et, notamment, toute question d'intérêt général que soulève un différend entre un pharmacien et un établissement.

Membres

Jocelyn Boucher, responsable
Robert Létourneau, pharmacien
Me Danièle St-Laurent, conseiller juridique.

Activités

Depuis l'an dernier, six (6) nouveaux dossiers soumis par des pharmaciens ont nécessité l'intervention du conseiller juridique. Ces dossiers concernent deux (2) cas de congédiement, un (1) de discipline, un (1) de non-paiement de congé de maternité lors d'une transformation de poste, un (1) de non-paiement de la prime de chef de département et enfin, un (1) de mésentente sur la prime à payer pour des vacances accumulées à un ex-chef de département.

De tous ces dossiers, deux ne sont pas réglés; un de ceux-ci en est à l'étape de l'arbitrage et l'autre vient d'être soumis à la Commission des Affaires Sociales.

Par ailleurs, trois (3) autres dossiers, ouverts il y a plus de deux ans, concernant le prélèvement de la cotisation des pharmaciens des C.H. privés, en sont encore à l'étape de l'arbitrage.

Plusieurs autres demandes d'avis ont été acheminées (verbalement et/ou par écrit) aux membres du comité. La majorité a été réglée par les pharmaciens du comité sans autre intervention.

Ces demandes concernaient, entre autres :

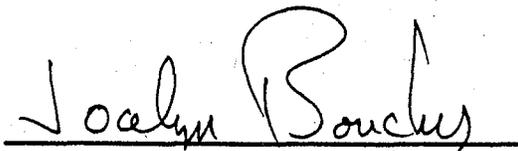
- la rémunération des vacances des pharmaciens à temps partiel;
- l'intégration à l'échelle salariale et l'avancement d'échelon;
- le premier échelon d'un détenteur d'un diplôme ou certificat en pharmacie d'hôpital;
- des problèmes de "relations" de travail à l'intérieur d'un département;
- l'abolition d'un poste (3 hres/sem.) dans un CLSC;
- la nomination d'un coordonnateur dans un département.

Conclusion

Comparé à l'an dernier, cette année a été relativement "tranquille"; les problèmes reliés à l'interprétation de la nouvelle entente ayant déjà été soumis. Cependant, nous devons recommander aux membres d'être vigilants et, surtout, de documenter par écrit toutes les interventions qu'ils peuvent effectuer suite à un problème dans leur milieu.

Nous leur demandons aussi de toujours communiquer en premier avec l'administrateur de leur région, qui verra à faire cheminer le dossier.

Compte-tenu des coûts élevés des interventions "juridiques", nous recommandons au Conseil de se pencher sur un nouveau mode de fonctionnement du comité.



Jocelyn Boucher, responsable
Comité des Relations Professionnelles
le 8 avril 1989